



# Les dons en numéraire pour l'Ukraine

## Pourquoi privilégier les dons en numéraires

La grande majorité des ONG et des associations très impliquées pour porter assistance à l'Ukraine, souhaitent que soit privilégié les dons en numéraire pour des raisons « d'efficacité » et de « flexibilité » sur le terrain.

Ce message est aujourd'hui largement rappelé par les acteurs locaux et nationaux. L'Association des maires de France (AMF), qui a appelé les communes à se mobiliser dès le début de l'invasion russe, a elle aussi, invité les mairies à amplifier l'élan de solidarité sous forme de dons financiers car les besoins des Ukrainiens se portent désormais prioritairement sur du matériel spécifique.

C'est d'abord une question d'organisation logistique. Les dons financiers permettent aux associations bénéficiaires de s'adapter précisément au besoin. L'argent reçu par les associations permet d'acheter directement dans les pays frontaliers les produits dont ils ont besoin avec des prix moins chers qu'en France. Imaginez le bilan carbone et économique d'un paquet de riz acheté en France et consommé en Ukraine alors que les prix du pétrole s'envolent ! Il convient aussi de limiter les problématiques de tris, de conditionnement, d'acheminement, de stockage (les vêtements mal entreposés moisissent vite) mais aussi de surveillance. Cela permet des gains de temps précieux pour les équipes au plus près des événements.

Enfin, les dons en numéraires facilitent aussi le suivi de la qualité et de la traçabilité des produits qui seront achetés, le meilleur exemple en étant les médicaments.

**En résumé pour plus d'efficacité :**

**Privilégiez, si possible, les dons en numéraires plutôt que d'acheter des produits pour faire des dons matériels**

## Comment faire un don en numéraire

Les dons sont à faire auprès d'une association. La commune d'Athis-Val-de-Rouvre ne peut réglementairement collecter des fonds pour les reverser ensuite à une association.

Pour choisir une association, tournez-vous vers des valeurs sûres, connues et reconnues au niveau national voire international.

Nous vous conseillons notamment de consulter avant tout versement d'argent les sites gouvernementaux et notamment :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542>